

CONTRAT DE TRAVAIL À DUREE INDÉTERMINÉE À PLEIN TEMPS

Entre

1 - L' EMPLOYEUR

Association RÉSEAU SORTIR DU NUCLÉAIRE

9, rue Dumenge 69004 Lyon

n° Siret : 41809209400014 – Code APE 913^E N°URSSAF : 130000001448289 9 Lyon

représentée par Philippe Brousse, Coordinateur général et Directeur des

Ressources Humaines, sous mandat du Conseil d'Administration

et

2 – LE SALARIÉ

Emmanuel DURAND

Né à Lannion (22), le 5/04/1973 46 rue du crêt de la roche

69210 Chevinay

N° SS: 173 04 22 113 022 94

Il est convenu ce qui suit:

3 - QUALIFICATION - CONTENU DU TRAVAIL

Le salarié est embauché dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, en qualité de « Responsable des bases de données et des outils informatiques ».

Sous la supervision du coordinateur général et du conseil d'administration, il sera, entre autres, chargé des missions ci-dessous :

- Création, maintenance et amélioration d'outils dans les domaines de la comptabilité, de la gestion, de la connaissance de nos contacts (individu ou groupe membre), de la gestion des abonnements à la revue, de l'enregistrement des dons, des adhésions à notre association, des participations à l'assemblée générale.
- Ces outils reposent sur les applications existantes : principale application maison batie sur une très ancienne version du L4G 4D, gestion (suite Cogilog 5), Groupware web (Feng Office), Plateforme de travail collaborative web (Moodle), Listes et diffusion des mails (sympa)
- Aide ponctuelle à l'équipe web pour la gestion des bases mysql (aide au développement).
- Aide occasionnelle pour la mise en place de la saisie par des bénévoles (éventuellement saisie à distance).
- Aide à l'accompagnement de la mise en place de nouveaux outils plus performants pour une gestion optimisée de nos fichiers (adresses postales, mails...)

4 - DUREE ET HORAIRES DE TRAVAIL

Le salarié est embauché à plein temps, soit 35 h par semaine.

Les heures de travail hebdomadaires seront du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30.

Sur cette base et suivant les nécessités du service, les horaires pourront faire l'objet de modifications convenues entre les parties (délai de prévenance de 10 jours).

5 - LIEU DE TRAVAIL

Le lieu de travail habituel est situé dans les bureaux de l'employeur au 9, rue Dumenge à Lyon.

6 - REMUNERATION

A la date de la signature, la rémunération mensuelle de base est fixée à 2 000 € brut pour 152 heures par mois (groupe D, coefficient 300).

7 - FRAIS PROFESSIONNELS

Les frais professionnels éventuels, validés avant leur engagement par le responsable d'activité, seront remboursés chaque mois, sur présentation des justificatifs, et au moyen du formulaire ad hoc.

8 – DATE ET DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il prend effet à compter du 12 mai 2014.

Le contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai fixée à deux mois (renouvelable une fois), et sous réserve du résultat d'une visite médicale d'embauche.